

Le 17 avril 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 17 avril 2017 à 19h30 et à laquelle étaient présents messieurs Sylvain Naud, Carol Denis, Jacques Bédard et Marc Boivin formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Denis, maire.

Madame Elyse Lachance, directrice générale/greffière-trésorière, assiste à la séance.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 48 heures avant la journée de cette séance.

SM-095-04-17

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie de l'ordre du jour, la directrice générale / greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

### **PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET RAPPORT DE L'AUDITEUR – EXERCICE FINANCIER 2016**

Madame Isabelle Denis, du bureau de comptables agréés Bédard & Guilbault Inc., procède à la présentation du rapport de l'audit indépendant sur les états financiers consolidés et du rapport financier consolidé 2016 pour la ville de Saint-Marc-des-Carières.

Monsieur Guy Denis invite les membres du conseil ainsi que l'assistance à formuler leurs questions à l'auditrice.

Un résumé des états financiers déposés doit être publié sur le site internet de la Ville.

Période de questions

Le Président de la séance invite les citoyens à la période de questions.

SM-096-04-17

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT** que le point à l'ordre du jour étant fait;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la séance soit levée à 19h35.

**Je, (maire ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.**

\_\_\_\_\_  
Guy Denis, maire

\_\_\_\_\_  
Elyse Lachance, dir. gén./greffière-trés. Guy Denis, maire